Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Teletravail-en-DDI-l-UNSA-vote-pour-en-CHSCT-des-DDI

Télétravail en DDI : le oui de l'UNSA !

- OTE et DDI -

Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Premier aboutissement d'une concertation dont l'UNSA a demandé l'ouverture depuis plusieurs mois, le projet d'arrêté ouvrant le télétravail en DDI était inscrit à l'ordre du jour du CHSCT des DDI du 30 novembre.

Pour l'UNSA, le télétravail est un droit nouveau. Il doit être accessible au plus grand nombre d'agents affectés en DDI, dans les conditions les moins restrictives et les moins arbitraires possibles.

Pour atteindre cet objectif, l'UNSA a porté de nombreuses améliorations du texte auxquelles l'administration a répondu favorablement, entraînant ainsi son vote favorable sur ce projet d'arrêté qui sera également soumis au CT des DDI le 13 décembre prochain.

L'arrêté portant application dans les directions départementales interministérielles du décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature fait l'objet d'une concertation approfondie depuis le début du mois de septembre.

En groupes de travail et en CHSCT des DDI, l'UNSA a su faire évoluer positivement le projet d'arrêté, en particulier sur :

- La suppression de dispositions restrictives (lieux d'exercice, éligibilité des activités, confidentialité, conditions techniques) qui auraient pu constituer un frein à l'accès au télétravail.
- Les conditions d'exercice du télétravail (temps et conditions de travail, santé et sécurité, équipement et maintenance).

Le résultat est positif puisqu'il aboutit à un texte équilibré dont la rédaction est au plus proche des dispositions du décret 2016-151.
Une circulaire d'application accompagnera cet arrêté. Son contenu, présenté au CHSCT, sera soumis au comité technique des DDI du 13 décembre avec le projet d'arrêté.

L'UNSA a oeuvré dans le cadre d'un dialogue social constructif en vue d'aboutir à l'application de ce nouveau droit, répondant ainsi aux demandes d'un grand nombre d'agents désireux d'accéder au télétravail en DDI.

Copyright © UNSA Fonction publique